

**DEPARTEMENT DU NORD**

**ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE**

**COMMUNE DE WORMHOUT**

**N°AR2024-134**

**ARRETE**

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise FLASH Energies ZA de la Linerie 59380 QUAEDYPRE et afin de garantir le bon déroulement des travaux de remplacement d'éclairage public, chantier mobile, sur l'ensemble de la commune,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte, au droit des travaux, chantier mobile, sur l'ensemble de la commune, **et ce, du 15 juillet au 15 septembre 2024 de 7h à 17h.**

**ARTICLE 2 :** L'entreprise FLASH Energies est chargée de la mise en place la signalisation temporaire réglementaire et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alterné.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives dès la pose de la signalisation par l'entreprise FLASH Energies et prendra fin dès son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à :  
FLASH Energies

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,  
Madame la Responsable Arrondissement de Dunkerque,  
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,  
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,  
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,  
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,  
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,  
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.  
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 28 juin 2024

Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué  
Flouren DEHONDT

Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 28/06/2026  
Le Maire,  
David CALCOEN



Pour le Maire,

l'Adjoint délégué  
Flouren DEHONDT